

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026

Est par la présente donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026 est établi de la façon suivante :

Les séances ordinaires du Conseil municipal se tiendront le mardi et débuteront à 19h30 à la salle du Conseil municipal, situé au 134, rue Principale à Saint-Anselme.

Janvier	13 janvier
Février	3 février
Mars	3 mars
Avril	7 avril
Mai	5 mai
Juin	2 juin
Juillet	7 juillet
Août	4 août
Septembre	1er septembre
Octobre	6 octobre
Novembre	3 novembre
Décembre	1 ^{er} décembre

Donné à Saint-Anselme ce 13^e jour du mois de novembre 2025.

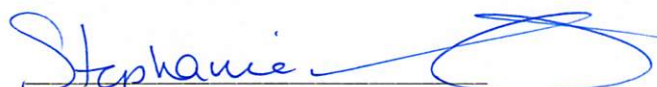


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437 soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, au vestibule de la mairie localisé au 134 rue Principale et sur le site internet de la Municipalité, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 13^e jour du mois de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de novembre 2025.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière